

Politique de sécurité d'exploitation

GESTION DES INCIDENTS

≡ Objectif

Permettre au personnel de mieux appréhender les problèmes de sécurité relatifs au Cloud computing, à l'utilisation des appareils mobiles et au télétravail.

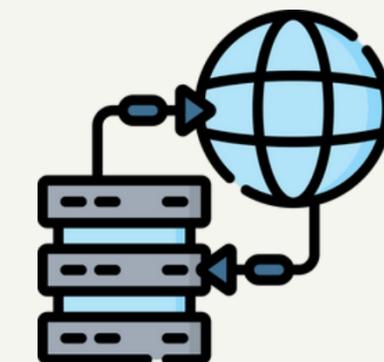


— 1

Toute opération d'externalisation s'appuie sur une analyse de risques préalable, de façon à formaliser des objectifs de sécurité et définir des mesures adaptées. L'ensemble des objectifs de sécurité ainsi formalisés permet de définir une cible de sécurité servant de cadre au contrat établi avec le prestataire.

— 2

L'hébergement des données sensibles de l'Administration sur le territoire national est obligatoire, sauf accord du HFD, et dérogation dûment motivée et précisée dans la décision d'homologation.



— 3

Sensibiliser les utilisateurs aux problèmes liés à la sécurité des systèmes d'information, notamment les risques encourus dans le cadre du télétravail et de l'utilisation des terminaux mobiles dans les lieux publics, les aéroports, les chambres d'hôtel, les salles de congrès, de réunions, de conférences et dans d'autres zones non sécurisées.

GESTION DES INCIDENTS

— 4

Les appareils mobiles doivent être physiquement protégés contre le vol, en cas de déplacement des utilisateurs. Ils doivent être mis sous clé et dotés de systèmes de verrouillage spéciaux.



— 5

Mettre en place une politique de contrôle d'accès, protéger les appareils mobiles contre les logiciels malveillants, effectuer des sauvegardes et éviter l'installation d'applications non approuvées.

— 6

Empêcher la compromission et la divulgation des informations sensibles stockées et traitées par les appareils mobiles en utilisant les algorithmes de chiffrement labellisés par la Commission nationale de cryptologie

GESTION DES INCIDENTS

— 7

Veiller à ce que les appareils mobiles de l'organisme ne soient utilisés que pour des usages professionnels.



— 8

Mettre en place un mécanisme d'effacement des données, en cas de perte d'appareils mobiles



— 9

Eviter de se connecter au réseau de l'organisme par l'intermédiaire de réseaux sans fil non sécurisés.



— 10

Procéder au contrôle des appareils mobiles durant tout leur cycle de vie.

